

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Circulation des personnes: La migration irrégulière et les « sans-papiers » (2GG2018)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal M ScS - anthropologie	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier principal M ScS - géographie	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier principal M ScS - psychologie et éducation	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier principal M ScS - sociologie	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier secondaire M ScS - anthropologie	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier secondaire M ScS - géographie	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier secondaire M ScS - migration et citoyenneté	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier secondaire M ScS - psychologie et éducation	Cours: 2 ph	cont. continu	5
Pilier secondaire M ScS - sociologie	Cours: 2 ph	cont. continu	5

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Christin Achermann

Objectifs:

Ce cours vise à donner un aperçu des différents enjeux politiques, juridiques et sociaux de la thématique des migrations irrégulières et des migrant-e-s sans statut légal. Il s'agira non seulement de comprendre que les migrations irrégulières sont des effets des politiques et cadres juridiques des Etats-nations, mais aussi de rendre attentif à la complexité et diversité des situations et phénomènes qui sont résumées par les termes « migrations irrégulières » et « sans-papiers ».

Contenu:

La migration illégale fait aujourd'hui toujours partie de la migration légale. En d'autres termes, elle est la contrepartie de la migration légale. Les deux sont les résultats des décisions politiques et des définitions légales. En Suisse, des estimations chiffrent le nombre des personnes appelés « sans-papiers » à 100'000 environ. Ce fait démontre que l'intention des Etats-nations de contrôler les mouvements migratoires n'est pas réalisée entièrement. Le cours abordera différentes explications pour ce fait.

La position ambivalente des Etats envers les migrant-e-s sans statut légal qui sont censés ne pas exister se montre également dans le fait que, malgré tout, les « sans-papiers » ont de nombreux droits (droits fondamentaux, droits sociaux etc.). Par contre, nombre d'entre eux ne les font pas valoir. Dans ce sens, le cours vise à rendre attentif à la différence entre la loi stipulée et sa mise en œuvre dans la pratique sociale, mais aussi aux paradoxes et aux conflits d'intérêt créés par ces différentes positions légales des « sans-papiers » face à l'Etat.

Outre les aspects juridiques et politiques, le cours mettra en lumière la grande diversité de la population définie comme « sans-papiers ». En effet, si elles partagent en commun le statut illégal de leur séjour, les personnes concernées présentent des parcours migratoires, des situations de vie et des caractéristiques très différents. Finalement, le cours abordera des questions méthodologiques liées à la manière de faire de la recherche empirique avec/sur des personnes dans des situations de séjour précaires.

Forme de l'évaluation:

Evaluation interne par travail écrit à rendre jusqu'au 7 août 2016.

Remarque : la non-remise du travail écrit dans les délais impartis, sans motif valable, entraînera automatiquement un échec à ce travail.

Pré-requis:

Cours ex-cathedra avec discussion des textes de lecture obligatoires.